



Squatteur dans une villa au maroc

Par **aloine**, le **22/03/2010** à **14:51**

Bonjour,

ma locataire est décédée et sa bonne avec sa famille (2 personnes) refusent de quitter le local mis à leur disposition par mon ancienne locataire. Elle a changé les serrures de la porte du jardin ...Ellen'a pas touché à la villa

J'ai pratiquement vendue la maison mais l'acquéreur souhaite la récupérer vide ..ce qui paraît logique !

avez-vous une solution ?

Y a t'il une procédure d'urgence ... car cela peut compromettre la vente.

Dois-je négocier avec cette personne qui squatte ma propriété alors qu'elle n'a aucun droit !

Puis-je le mettre dehors... Quels sont les risques pour moi qui suis française vivant à Paris ...

Si je dois aller jusqu'à casser la pièce, je le ferais car je veux absolument vendre cette maison rapidement ...

Merci pour vos réponses

Par **avocatoo**, le **08/09/2010** à **14:50**

bonjour

il y'a une procédure d'urgence dans ce genre de cas et le jugement établi par cette procédure peut être exécuté même par la force publique

esque je peux savoir ou vous en etes actuellement?

cordialement

maitre mohamed

maitre_mohamed_avocat@hotmail.com

Par **mimi493**, le **08/09/2010 à 15:03**

J'allais dire "faut voir un avocat marocain" et vous avez du bol, il y en a un qui vient d'arriver.

Par **avocatoo**, le **08/09/2010 à 17:29**

je vous remercie mimi493 pour la gentille attention :)

je suis a votre disposition en cas de besoin

cordialement

maitre mohamed

maitre_mohamed_avocat@hotmail.com